



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 112588

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les inquiétudes des membres de la campagne mondiale pour l'éducation liées à l'exclusion persistante de l'éducation de millions de femmes et filles, et ce partout dans le monde. Face à ce constat, il est important que le Gouvernement français intensifie ses efforts en faveur de l'accès égalitaire des femmes et des filles à un enseignement de qualité. L'accès à l'éducation est une véritable opportunité de développement social et économique. Il convient également que le Gouvernement respecte ses promesses concernant le financement de l'éducation via l'aide publique au développement et sa contribution pour le financement du programme complet de l'éducation pour tous. Il lui demande ce que le Gouvernement français entend mettre en place pour répondre à ces légitimes revendications.

Texte de la réponse

La France s'est engagée en faveur de la scolarisation universelle et de la scolarisation des filles, à tous les niveaux d'éducation, en adoptant le Plan d'action de Dakar en 2000 et les objectifs d'éducation pour tous, ainsi que les Objectifs du millénaire pour le développement, dont les OMD 2 et 3 sur l'éducation pour tous et l'autonomisation des femmes. En accord avec ces engagements, la France s'est dotée d'une stratégie « éducation-formation-insertion » pour les années 2010-2013, validée par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) le 9 juin 2009, qui fixe la promotion de l'égalité hommes-femmes comme un axe clé de l'atteinte des objectifs d'éducation pour tous ; ceci en conformité avec les engagements du document d'orientation stratégique genre et développement, adopté en 2007 par le CICID, qui est actuellement en cours d'évaluation. Ces dernières années, d'importants progrès ont été réalisés en termes de scolarisation et de parité dans l'accès à l'enseignement primaire. Plus des deux tiers des pays en développement ont déjà atteint cet objectif. Cependant, de nombreux efforts restent à fournir. Parmi les 68 millions d'enfants non scolarisés qui ne vont pas à l'école, 55 % sont des filles. Par ailleurs, les femmes représentent deux tiers des analphabètes dans le monde. Consciente de l'importance de l'accès à une éducation égalitaire et de qualité pour tous, la France est aujourd'hui reconnue comme l'un des premiers bailleurs internationaux de l'aide au développement en matière éducative. L'aide publique au développement consacrée à l'éducation s'est élevée à environ 1,5 Mdeuros en 2009. Dans un contexte multilatéral, la France apporte un soutien aussi bien financier que technique aux institutions internationales qui considèrent l'égalité des sexes en matière d'éducation comme une priorité. C'est le cas de l'UNESCO dont la stratégie à moyen terme élaborée pour 2008-2013 place l'égalité de genre au cœur de ses activités. La contribution de la France pour cette organisation s'est élevée pour 2011 à 14,7 Meuros. C'est également le cas pour l'UNICEF à laquelle la France a reversé, pour l'année 2010, 7 Meuros. Le droit à une éducation égalitaire et de qualité pour tous constitue le fondement des objectifs de l'organisation. Par ailleurs, la France s'est engagée pour la période 2011-2013 à une participation d'un montant de 47,5 Meuros à l'initiative fast-track (FTI). Ce montant correspond à plus du double de la contribution apportée depuis son origine. Ce partenariat mondial a été lancé en 2002 sous l'impulsion du G8 de Gênes. Il est destiné à aider les pays à faible revenu dans la mise en oeuvre de leur

stratégie sectorielle pour l'éducation. Les projets des pays retenus pour accéder aux financements de cette initiative sont ceux accordant une priorité à la réalisation de l'égalité de genre. Ainsi, depuis le lancement de cette initiative, les filles ont représenté entre 55 et 60 % des nouvelles inscriptions dans les pays accédant aux financements. Les nouvelles orientations stratégiques du FTI ont été définies au vue de ce bilan, et en concordance avec les problématiques actuelles du secteur. Trois priorités majeures sont énoncées : le ciblage des États les plus fragiles, la qualité de l'éducation, et la scolarisation des filles. Dans un cadre bilatéral, au cours des dernières années la France a contribué en moyenne à hauteur de 130 Meuros par an au secteur de l'éducation de base. Les interventions se sont recentrées au profit des pays les moins avancés, notamment l'Afrique subsaharienne. Une attention particulière est portée à la scolarisation des filles au travers de mesures spécifiques : lieu d'implantation des écoles, sécurisation des transports et des espaces scolaires, installation de latrines séparées, recrutement de femmes enseignantes, promotion d'une éducation non sexiste. La France a reconnu ces différents éléments comme des facteurs essentiels favorisant la scolarisation des filles et l'accès égalitaire à l'éducation. Dans ce cadre, la France a créé en mai 2010 un groupe de travail international, dont elle assure le secrétariat, portant sur les violences de genre en milieu scolaire. Un des objectifs du groupe de travail consiste à soutenir la collecte de données au Burkina Faso et au Mali afin de quantifier et ainsi de rendre visible ces violences. Un rapport sera également présenté aux ministres africains de l'éducation lors de la rencontre triennale de l'association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) qui se tiendra en novembre 2011.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112588

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6707

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 8983